Les Écologistes
Auvergne-Rhône-Alpes

Communiqué de Presse
7 février 2022

Soutien des élu·es écologistes régionaux de l'Isère
à Philippe Cardin, maire de Meylan,
face aux accusations de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

Philippe Cardin, maire de Meylan, est poursuivi en diffamation par la Fraternité Saint-Pie X parce qu'il résiste à l'implantation de ce groupuscule intégriste sur sa commune. Une audience se tient ce mardi 8 février 2022 au tribunal judiciaire de Grenoble. Les conseiller·ères régionaux écologistes de l'Isère seront présent·es demain à 13h30 pour le soutenir.

En avril 2021, Philippe Cardin maire de Meylan avait fait part à l'État de ses grandes inquiétudes quant au développement de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) dans sa commune. Le 10 mai 2021, le conseil municipal de Meylan adoptait à l'unanimité un vœu s'opposant à ce projet, et demandant au Président de la République et au gouvernement de réexaminer l'agrément de cette association et le financement de ce projet qui s'inscrit dans un extrémisme religieux anti-républicain.

La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, mouvement catholique intégriste, lié au parti politique d'extrême droite Civitas, entend rassembler les fidèles de la région et établir ici, en Isère, l'un de ses lieux de culte les plus importants. L'édifice religieux sera à proximité de l'école privée hors-contrat déjà installée sur la commune par ce même organisme qui n'a de fraternel que le nom !

Comment ne pas être vigilant au regard du lien qu'entretient la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X avec Civitas ? Civitas qui semble assurer aujourd'hui l'interface entre les membres de FSSPX et les mouvances néofascistes, nationalistes et plus largement les droites identitaires anti-avortement, anti-mariage pour tous et anti-immigrés.

Comment ne pas se dresser face à une structure qui organise des conférences sur des thèmes comme « Les droits de l'homme. Pourquoi et comment les combattre ? ».

C'est bien pour avoir exercé cette forme de résistance à ce qui constitue une atteinte aux fondements de notre république, que Philippe Cardin est poursuivi pour diffamation .

Dans cette période où nous avons plus que jamais besoin de faire société ensemble autour des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, nous devons redoubler de vigilance face aux extrémismes notamment religieux, qui tentent de défaire les valeurs de notre République.

En tant qu'élu·es de cette République, comme nous l'avons fait dès mai 2021 par voie de presse et courrier d'interpellation au président de Région, nous soutenons le maire de Meylan, comme l'ensemble de celles et ceux qui agissent pour défendre l'ADN de notre République.

Nous serons présent·es à ses côtés mardi 8 février à 13h30 devant le tribunal judiciaire de Grenoble.

Myriam Laïdouni-Denis, **Zerrin Bataray**, **Véronique Vermorel**, **Pierre Janot**
Conseiller·ères régionaux écologistes de l'Isère

Contact presse sur le sujet
Myriam Laïdouni-Denis 06 75 67 95 63